USAL : assemblée des délégués, Lucerne 1967

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **39-40 (1967)**

Heft 7

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

USAL
Assemblée des délégués, Lucerne 1967

Cette réunion, tenue les 6 et 7 mai 1967 au Palais des Congrès de Lucerne, a vu affluer plus de 600 délégués et hôtes venus de toute la Suisse. Les amis de la Section suisse centrale de l'USAL s'étaient efforcés de vouer tout le soin voulu à la préparation du congrès.

L'affluence et l'importance des sujets traités ont démontré la nécessité de réunir chaque année les responsables du mouvement coopératif du logement. M. Adolphe Maurer, président central, l'a relevé en ouvrant la séance à 14 h. 30, tout en saluant et remerciant les participants d'être venus si nombreux. Les amis de la Section romande avaient à leur disposition une installation de traduction simultanée.

Le rapport annuel 1967 et les comptes annuels avaient été publiés à temps et ne suscitèrent pas de discussion. M. Maurer se plut à relever la nécessité et le succès de notre action de solidarité, lancée en 1966, et qui, par le truchement d'un Fonds de solidarité, permet d'aider les coopératives financièrement faibles à tenir leurs engagements. M. Karl Zürcher, secrétaire central, insista à son tour sur les bienfaits de cette action et fit appel aux sections et membres de l'USAL pour qu'ils renouvellent, en 1967, leur don au Fonds de solidarité.
En effet, les difficultés de financement de la construction de logements coopératifs se font de plus en plus sentir malgré les affirmations contraires de certains milieux intéressés.

Puis l'assemblée procéda au renouvellement des mandats du Comité central pour les années 1967 et 1968. Les délégués eurent le regret d'apprendre la démission, pour des raisons d'âge ou de surcroît de travail, de trois membres du Comité central, soit de MM. P. Fröhlich, Lucerne, Marius Weiss, Lausanne, et J.-P. Vouga, Lausanne, tous deux dignes représentants de la Section romande. Le président central les remercia de leur dévouement durant de longues années et remit fleurs et présents à MM. Fröhlich et Weiss, ce dernier remerciant l'assemblée de ce geste. M. Vouga ayant dû s'excuser, le présent lui fut envoyé à domicile, tandis que les fleurs préparées à son intention furent remises à M. A. Maret, président de la Section romande.

Sur proposition de la Section romande, furent élus membres du Comité central MM. R. Bertholet, conseiller national, Genève, et A. Bussey, municipal, Lausanne.
M. Maurer excusa encore l'absence de M. François Picot, Genève, premier vice-président du Comité central.

Les dix-huit membres sortants du Comité central furent réélus par acclamation.
L'Office de contrôle fut réélu à son tour, M. A. Rochat, Clarens, membre sortant, devenant membre suppléant, conformément aux statuts. A l'avenir, les vérificateurs seront élus tous les deux ans, comme le Comité central.
La cotisation annuelle centrale fut portée de 45 ct. à 70 ct. par logement et par an pour l'exercice 1967. Une proposition demandant une augmentation à 1 fr. pour 1967 fut retirée. L'assemblée entendit ensuite deux exposés, l'un sur les difficultés du financement de la construction de logements coopératifs, l'autre sur l'élaboration d'un nouveau droit foncier, projet soumis au peuple suisse le 2 juillet de cette année.
A l'unanimité, l'assemblée vota deux résolutions s'y rapportant.
L'assemblée de Lucerne fut un succès. Par un soleil radieux, les délégués eurent le plaisir de profiter, dimanche matin, d'une belle sortie au Pilate. K. Zürcher
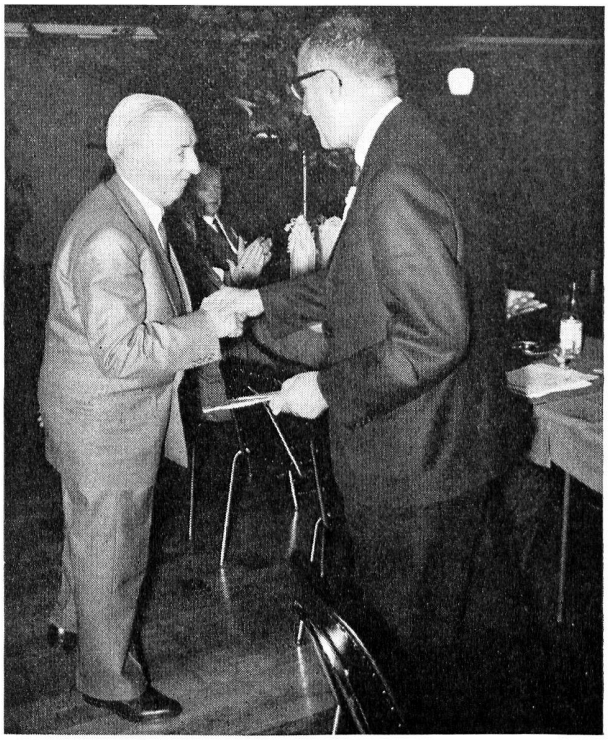
Les adieux de M. Marius Weiss.